

Questions orales

• (1450)

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je respecte les subtilités constitutionnelles dont le ministre de la Justice doit tenir compte, mais la société canadienne évolue et bien des groupes sont aux prises avec la discrimination raciale. Par exemple, outre le groupe dont j'ai parlé dans ma question précédente, la communauté sikh fait face au problème des épinglettes raciales et des calendriers anti-sikhs.

Quelles mesures précises le ministre prend-il? Organise-t-il des conférences fédérales-provinciales? Revoit-il le Code criminel? Rencontre-t-il les procureurs généraux des provinces? Fait-il quelque chose pour aider les Canadiens à se sentir à l'abri de la discrimination?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis certain que mon collègue sait que plusieurs programmes du secrétaire d'État portent sur ces problèmes.

Mme Campbell (South West Nova): De l'argent.

M. Lewis: On ne peut pas régler tous les problèmes uniquement avec de l'argent, il faut sensibiliser les gens.

Je souligne également que la Cour suprême du Canada étudie actuellement le projet de loi portant sur la propagande haineuse. Il serait prématuré d'apporter des changements à la loi avant d'avoir examiné les propositions de la Cour suprême.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je désire signaler aux députés la présence à notre tribune de Jana Petrova, membre de l'Assemblée fédérale de Tchécoslovaquie.

Des voix: Bravo!

* * *

INVESTISSEMENT CANADA

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, c'est au ministre chargé d'Investissement Canada que je m'adresse.

Dans une lettre en date du 22 décembre 1989 qui portait la mention «Confidentiel—Renseignements secrets» et qui traitait de la prise de contrôle de la société Varta Batteries Ltd. par la société Johnson Controls, le sous-ministre de l'Industrie et du Commerce du Manitoba écrivait:

Je m'oppose vivement à cette acquisition, à moins qu'elle ne comporte l'engagement ferme de préserver ou d'accroître le nombre des emplois au Manitoba.

Il dit plus loin:

À Winnipeg, l'usine de la société Varta Batteries Ltd. joue un rôle déterminant dans l'économie du Manitoba et l'idée de sa fermeture est tout à fait intolérable.

Pour quelle raison le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial n'ont-ils pas informé les travailleurs qu'ils entendaient sacrifier leurs emplois pour favoriser cette prise de contrôle américaine? Par ailleurs, pour quelle raison le gouvernement fédéral a-t-il fait la sourde oreille aux instances secrètes du gouvernement du Manitoba l'exhortant à maintenir cette usine en activité?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, l'usine de la société Varta qui a fait l'objet d'une prise de contrôle éprouvait des difficultés financières, pour ne pas dire qu'elle était au bord de la faillite. Si elle avait fait faillite, les emplois auraient été perdus de toute façon, mais dans des circonstances telles que les travailleurs n'auraient pu être admissibles à des prestations de cessation d'emploi ou à l'aide financière offerte dans le cas d'une fermeture effectuée selon les normes.

En se portant acquéreur de cette usine, la société Johnson Controls a permis que cette fermeture se fasse selon les normes. Si elle a offert à certains travailleurs de conserver leur emploi, à condition qu'ils s'expatrient dans une autre province, elle a offert à ceux qui ont refusé les indemnités raisonnables habituelles.

Chaque fois qu'Investissement Canada fait face à une fusion, elle s'empresse de consulter les provinces en cause. Dans ce cas-ci, elle a consulté ouvertement la province du Manitoba. Il ne fait pas de doute qu'elle aurait tenu compte des raisons importantes que le gouvernement du Manitoba aurait pu avoir de s'opposer à cette transaction ou des solutions de rechange qu'il aurait pu proposer. À ma connaissance, cela ne s'est pas produit.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je renvoie de nouveau le ministre à la lettre que le sous-ministre a envoyée à titre confidentiel—il s'agissait bien de renseignements confidentiels—à Investissement Canada le 22 décembre 1989.

Outre ce que j'ai déjà dit plus tôt, lorsque la vente a finalement été annoncée en février, la société a déclaré que cela coûterait trop cher d'expédier 400 000 batteries dans l'est du Canada. Or, la même société devra maintenant en expédier 400 000 dans l'ouest du pays. Le gouvernement était-il au courant de cela? Ce genre de